

Paris, le 13 juillet 2017

DANS UNE OPTIQUE DE STABILITÉ, LE GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE PROPOSE LE MAINTIEN DU TAUX DU LIVRET A À 0,75 %

La Banque de France est chargée d'effectuer le calcul du taux de rémunération des livrets d'épargne règlementée, selon une formule dont les caractéristiques techniques ont été affinées en novembre 2016 et qui combine le taux monétaire courant (EONIA) et l'indice des prix à la consommation (hors tabac) de l'ensemble des ménages.

Le gouverneur de la Banque de France peut toutefois proposer au ministre de l'Économie et des Finances un autre taux que celui qui résulte de la seule application de la formule. Sur sa recommandation, le taux du livret A est ainsi resté fixé à 0,75 % depuis le 1^{er} aout 2015, bien que le résultat de la formule aurait pu conduire à abaisser la rémunération à 0,50 %. Le gouverneur a en effet estimé qu'il convenait d'éviter une volatilité de la rémunération de l'épargne réglementée, dans l'intérêt des ménages comme du logement social.

En juin 2017, les taux de référence, qui sont calculés depuis l'automne 2016 en moyenne semestrielle, ont été respectivement de - 0,35 % et de 1 %. L'application mécanique de la formule aurait donc pu conduire à relever, au 1^{er} août 2017, le taux du livret A de 0,75 % à 1 %. L'inflation a cependant diminué en fin de semestre et reste aujourd'hui modérée, à 0,7 % à fin juin, du fait notamment d'un retour d'une tendance à la baisse des prix de l'énergie.

Le gouverneur de la Banque de France propose donc qu'au 1 er août 2017 le taux du livret A soit à nouveau maintenu à 0,75 %. Ainsi que la réglementation de l'épargne réglementée le prévoit, la Banque de France continuera au cours des mois suivants d'observer attentivement l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) et du taux monétaire de référence.

A propos de la Banque de France. Institution indépendante, la Banque de France a trois grandes missions : la stratégie monétaire, la stabilité financière, les services à l'économie. Elle contribue à définir la politique monétaire de la zone euro et la met en œuvre en France ; elle contrôle banques et assurances et veille à la maîtrise des risques ; elle propose de nombreux services aux entreprises et aux particuliers.

Visitez notre site internet www.banque-france.fr

Suivez nous ff 🗾 in 🕒